

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE DE REVONNAS

SEANCE DU 25 janvier 2024

Délibération n° 20240125.6

<u>Nombre de conseillers :</u>		<u>Nombre de conseillers votants :</u>	
En exercice : 14		- dont « pour » : 12	
Présents : 12		- dont « contre » : 0	
Absent excusé avec pouvoir : 0		- dont « abstention » : 0	
Absents : 2			

Le jeudi 25 janvier 2024 à 20h15, le conseil municipal de la commune de REVONNAS, convoqué le 20/01/2024 s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick ROCHE, à la salle du conseil en mairie.

PRÉSENTS : Mesdames Florence BERGER, Nathalie BERTRAND, Marie-Aude DABOUT, Amandine DARBON, Françoise DUSSUC, Isabelle ROUHTIAU (arrivée 20h20), Héléne TESTARD et Messieurs Philippe BENMERGUI,

Aurélien BEYEKLIAN, Thibaut MARTINEZ (arrivée 20h35), Patrick ROCHE et Yoann VIOLLET

ABSENTS : Messieurs Marc BUISSON et Yoann LEVÉQUE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Florence BERGER

OBJET :

Renouvellement de la convention de mutualisation d'un ou plusieurs postes entre le SIEA et ses communes membres – Dispositif conseiller numérique France Services (CNFS)

Monsieur le Maire et Mme Nathalie BERTRAND ont fait un point le 11 octobre 2023 sur les interventions de Madame Cendrine BERTIN, conseillère numérique, qui propose, dans le dispositif des conseillers numériques France services, la mise en place d'une permanence sur la commune le mercredi de 14h à 17h à la salle des Orchis, un mercredi sur deux.

Cette conseillère épaula les habitants sur l'utilisation de leur smartphone, tablette, ordinateur portable lors d'atelier collectif, individuel depuis le 12 septembre 2022.

Une convention a été établie et signée entre le SIEA et la commune.

Le bilan fait apparaître que 90% des personnes sont venues plusieurs fois à la permanence et que ces personnes ont 60 ans et plus (93 %). Les services demandés sont : naviguer sur internet, se servir d'une boîte mail, trier des dossiers, des photos, archivages, savoir télécharger, comment mettre en page et comment installer un anti-virus.

Les personnes viennent en général pour 1 heure alors que la permanence dure 3 heures. Elles ont connu l'atelier par le site internet de la Mairie ou par Panneau Pocket.

Les perspectives pour l'année 2024 sont :

- Poursuivre le rendu aux habitants
- Imaginer des ateliers thématiques comme l'utilisation de Panneau Pocket, ou d'autres projets avec le CMJ
- Améliorer la communication auprès des habitants (nouveau flyers plus simplifié)

L'état se désengage financièrement. A partir de février 2024, la participation sera de 625 € pour la commune par an alors que lors de la dernière convention, elle était de 400 € par an si la commune souhaite maintenir 2 permanences d'accueil par mois.

Le Conseil Municipal, Oui l'exposé du Maire et

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de mutualisation d'un poste de conseiller numérique entre le SIEA et Revonnas

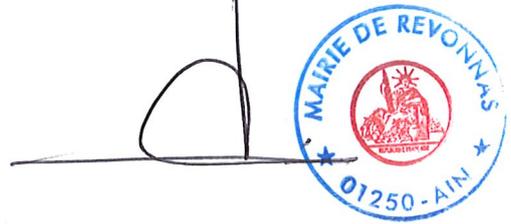
Accusé de réception en préfecture
11-01-2024 10:11:01
Date de réception préfecture : 31/01/2024

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférant à cette convention

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.
Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture
Le Et publication ou notification le

Le Maire,
Patrick ROCHE



Accusé de réception en préfecture
001-210103214-20240131-20240125-6-DE
Date de réception préfecture : 31/01/2024